

## QUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA BOURSE D'ÉCHANGE ?

Les locataires du parc social, titulaires d'un bail avec l'un des bailleurs sociaux engagés dans le dispositif, peuvent en bénéficier. Le dispositif s'enrichit, avec de nouveaux bailleurs qui le rejoignent régulièrement. Retrouvez la liste des bailleurs sur le site [echangerhabiter.fr](http://echangerhabiter.fr)

## EST-IL POSSIBLE D'ÉCHANGER MON LOGEMENT AVEC UN LOCATAIRE D'UN AUTRE BAILLEUR ?

Oui vous pouvez échanger votre logement avec un locataire dont le logement est géré par un autre bailleur que le vôtre dès lors qu'il a rejoint le dispositif. De nombreux organismes de logements sociaux sont d'ores et déjà engagés sur toute l'Île-de-France. Votre échange peut néanmoins être soumis à des conditions particulières que vous retrouverez sur le site [echangerhabiter.fr](http://echangerhabiter.fr)

## DE QUOI AI-JE BESOIN POUR MON INSCRIPTION ?

Au moment de votre inscription sur le site, il vous sera simplement demandé d'indiquer le nom de votre bailleur, le numéro de votre logement et votre référence locataire. Ces informations figurent sur votre quittance de loyer.

Pour plus de renseignements, contactez votre bailleur social ou rendez-vous sur [echangerhabiter.fr](http://echangerhabiter.fr) / rubrique "Foire aux questions".

## LES PARTENAIRES DU DISPOSITIF

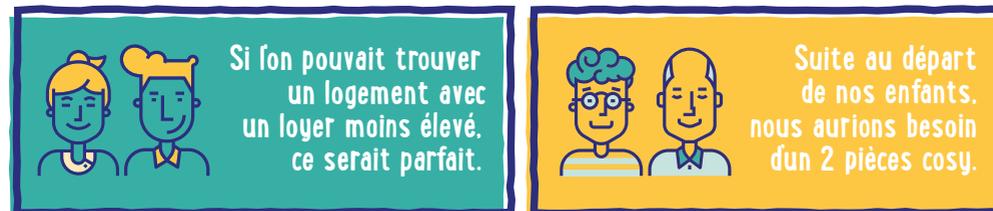
La bourse d'échange de logements sociaux, un dispositif soutenu par :



ActionLogement 

**AORIF**  
L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT  
D'ÎLE-DE-FRANCE

et les collectivités locales partenaires



# VOTRE LOGEMENT SOCIAL N'EST PLUS ADAPTÉ ? ÉCHANGEZ-LE !

UN DISPOSITIF PROGRESSIVEMENT DÉPLOYÉ  
DANS TOUTE L'ÎLE-DE-FRANCE



## Inscrivez-vous sur [echangerhabiter.fr](http://echangerhabiter.fr)

Dispositif déployé par de nombreux bailleurs

En Île-de-France, près d'une demande de logement social sur trois est faite par un ménage déjà locataire du parc social.

Pour répondre à cette attente de mobilité, les acteurs franciliens du logement social se mobilisent et vous proposent une solution innovante : la plateforme *Échanger Habiter*.

Cette bourse d'échange de logements sociaux vous ouvre la possibilité d'accéder directement à de nouvelles offres de logement. En vous inscrivant sur le site, vous devenez acteur de votre parcours résidentiel. Renseignez vos critères de recherche et la plateforme sélectionnera les annonces de locataires avec lesquels l'échange est envisageable.

# J'ÉCHANGE MON LOGEMENT EN 5 ÉTAPES



## 1. JE M'INSCRIS SUR [echangerhabiter.fr](http://echangerhabiter.fr)

Je crée mon compte sur le site. Je dépose une annonce pour présenter mon logement (description et photos) et je définis mes critères de recherche (taille du logement, localisation, loyer...).

## 2. JE CHERCHE UN LOGEMENT

Je consulte les annonces répondant à mes critères de recherche, déposées par les locataires qui pourraient être intéressés par mon logement.

## 3. JE VISITE

J'entre en contact ou je suis contacté par des locataires inscrits. Si nous sommes intéressés, nous organisons la visite de nos logements. En cas d'accord, nous pouvons créer un dossier d'échange.

## 4. NOS DOSSIERS SONT ÉTUDIÉS

Nous complétons chacun un dossier d'échange, qui sera étudié par les bailleurs. Si les conditions réglementaires d'attribution sont respectées, les dossiers sont présentés à la commission d'attribution des logements de chaque bailleur.

## 5. NOUS DÉMÉNAGEONS

Une fois nos dossiers validés, nous fixons la date de nos déménagements avec nos bailleurs. Nous signons nos nouveaux baux. Puis, nous réalisons les états des lieux de sortie et d'entrée et nos déménagements respectifs le même jour.